

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 10 février, à 18h30, le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 06 Février 2023

Présents : Mesdames LALANCE Ghislaine, GEORGES Claire, NYZAM Fabienne, ADAMY Sandy, Messieurs CHATENET Fabrice, CHLASTA Patrick, AUTHIER Adrien, VALOIS Pierre, DE GUILLEBON Olivier.

Excusé : Monsieur ROUSSILLON Nicolas

Absent : Néant

Monsieur CHLASTA Patrick a été désigné secrétaire de séance.

### **Lecture du compte rendu de la dernière réunion de conseil.**

**Salle polyvalente** : l'inscription « salle polyvalente » en lettres découpées sur la façade face au restaurant a été posée.

**Mise en disponibilité** : Madame CHATENET Nelly a adressé au conseil un courrier en décembre 2022 demandant sa mise en disponibilité pendant 6 mois au 31 janvier 2023 au sein de la commune de BONNES pour changement de situation professionnelle. Après renseignement ce courrier n'est pas légal car il faudrait que Madame CHATENET demande aussi sa disponibilité au sein de la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne. A suivre.

### **Devenir du Restaurant de Bonnes** :

Monsieur DANEST Mathias et Madame Marine ARREGLE devaient ouvrir le restaurant en Mars mais la signature du bail va être repoussée, le temps qu'ils suivent toutes les formations demandées pour l'ouverture du restaurant (sans permis d'exploiter pas d'immatriculation).

Le projet de bail précaire a été envoyé à l'ATD 16 pour validation.

### **Rencontre avec le CAUE deux projets en cours** :

#### **Le CAUE a proposé un « rendez-vous au jardin » le 03 juin 2023**

Programme : 15h30 accueil des participants (une quarantaine attendue) mot de bienvenue

Visite guidée et commentée du centre bourg (moulin ? lieux privés ?)

Possibilité atelier pour les enfants (bombes à graines...)

18 h : concert sous les tilleuls, devant la salle polyvalente puis verre de l'amitié.

**Végétalisation du terrain de foot/camping** : réunion du 27 janvier 2023 visite du centre bourg et du site du terrain de sport/camping. Prochaine réunion prévue le lundi 6 mars à 10h pour « définir le projet global qui concernera les accès, les parkings, les fonctionnalités, les travaux à entreprendre sans oublier la façon d'associer les habitants au projet ».

Un sondage a été fait sur le terrain de foot pour étudier la possibilité de planter des arbres. Se renseigner sur les contraintes de la zone inondable.

**Adressage** : pour pouvoir créer de nouvelles adresses sur la commune de BONNES, deux solutions :

Passer par le site gouvernemental gratuit

Ou demander l'aide de l'ATD 16 (payant 100 euros par an)

### **Décision** :

Le conseil à l'unanimité de ses membres décide :

- de souscrire à compter du 01/03/2023 au **Module Métier Créa Data** : module complémentaire au SIG ATD 16 permettant aux utilisateurs de créer des données cartographiques leur permettant

notamment la mise à jour de l'adressage, le classement des voies et l'édition du tableur de classement, les zones activités, la signalétique locale, le recensement et qualification patrimoine bâti, parkings, les plans et stratégies d'entretien des espaces verts.

Ce module inclut notamment :

L'assistance des utilisateurs à l'exploitation du logiciel

La formation au logiciel

La télémaintenance

La participation aux clubs utilisateurs

L'envoi de documentations et de listes de diffusion.

- Et approuve le barème prévisionnel de la cotisation annuelle optionnelle correspondante.

### **Rapport CLECT Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne :**

Monsieur le Maire présente le rapport de la CLECT du 14 décembre 2022

#### **Décision :**

Après en avoir délibéré le conseil municipal désapprouve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 14 décembre 2022.

Vote du conseil :

Abstention : 1 (CHATENET Fabrice)

Désapprouve le rapport de la CLECT : 9 (les autres membres du conseil)

#### **Attributions de compensation année 2023**

Monsieur le Maire présente les Attributions de Compensations 2023

**Décision :** le Conseil Municipal, après avoir délibéré, désapprouve le montant de l'attribution de compensation 2023 de la commune fixé à 54 694.77 €,

Vote :

Abstention : 1 (CHATENET Fabrice)

Désapprouve le montant de l'attribution 2023 : 9 (les autres membres du conseil).

### **Droit à la formation des élus :**

Monsieur le Maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment, par l'article L.2123-12 qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 5 % des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.

**Décision :** Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :

Adopte le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 5% du montant des indemnités des élus.

La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- agrément des organismes de formations
- dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la commune
- liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses
- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

Décide selon les capacités budgétaires de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet.

**Présentation du Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et sur la qualité de l'eau distribuée du Syndicat d'Eau Potable du Sud Charente :** Approbation du rapport par le conseil.

### **Le Centre de Gestion a rappelé que diverses délibérations doivent être prises concernant le personnel communal et présentées au comité technique pour avis :**

Autorisations d'Absences

Compte Epargne Temps

Heures supplémentaires et complémentaires

Frais de déplacement

**Décision :** approbation des modèles proposés

### **Résultat des budgets 2022**

Budget communal : excédent de 221 106.55 euros

Budget assainissement : excédent de 2 244.87 euros

Budget restaurant : excédent de 683.54 euros

**Emprunt :** le prêt relais de 86000 pour financer la TVA sur la 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> tranche des travaux d'aménagement du bourg va être remboursé au 1<sup>er</sup> mars.

**Programme voirie 2023 :** Une nouvelle organisation a été mise en place par la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne avec définition de voies prioritaires (les plus utilisées) et regroupement de communes. A suivre.

**Travaux :**

Agur va remettre de l'enrobé à froid sur la tranchée à Langlade qui coupe la route.  
Programme d'enrobé à froid à prévoir sur les voies communales.

**Projet 2023 présentés par Monsieur Patrick CHLASTA :**

**Un questionnaire a été adressé aux personnes de plus de 75 ans** sur l'isolement des personnes âgées.

Une vingtaine de réponses sont parvenues (orales et écrites).

Une rencontre avec l'Oison (Monalisa), la présidente de l'ADMR et divers intervenants a eu lieu pour analyser les réponses. A suivre.

**Projet « Au fil de la Dronne » :** La commune de SAINT AULAYE s'est jointe aux communes de BONNES, NABINAUD, LAPRADE, AUBETERRE, SAINT ROMAIN et LES ESSARDS. L'Expo de photo de l'école de SAINT ROMAIN constitue le fil conducteur et prétexte à promouvoir des animations dans chaque commune.

13 décembre : visite des sites.

Prochaine réunion : 27 février 9h30 pour répertorier les animations prévues dans chaque commune et envisager tous les moyens de communication.

**Rencontre des associations de la commune de BONNES :**

« festival de BONNES » : organisation le jour de la fête du village au mois d'août d'un festival de théâtre de rue en association avec FRACAS et les associations de la commune. A suivre.

**Souhait de créer une commission extra-municipale** pour agir localement, concrètement et maintenant pour la transition climatique.

**L'association BONN'ART CAFE** a repéré 15 arbres vénérables sur la commune de BONNES et propose de les prendre en photo à chaque saison et d'en faire un livret.

Vendredi 10 mars 18 h Mairie de BONNES causerie sur l'agriculture avec la participation de Nicolas ROUSSILLON et Stéphane BEGUERIE 1<sup>er</sup> vice-président du SABV.

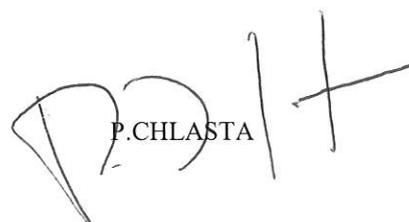
Séance levée 21 h

Le Maire



S. BEGUERIE

Le secrétaire



P. CHLASTA